



Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



2^{ème} réunion du groupe de travail « pêche professionnelle »

Ordre du jour :

- Le réseau Natura 2000 et le contexte de la Côte Bleue
- Avancement des inventaires biologiques
- Principaux points abordés dans les différents GT
- Evolution du contexte réglementaire relatif à l'environnement et à la gestion des ressources de pêche
- Propositions de mesures de gestion

30 août 2011
Carry-le-Rouet



Le réseau Natura 2000 et le contexte de la Côte Bleue





Natura 2000 : un réseau écologique européen

- Natura 2000 est un réseau européen de sites (Europe : 26 300 sites , 13 % du territoire terrestre).
- Objectif : favoriser le maintien de la biodiversité dans une logique de **développement durable**.



- Réseau constitué de :
 - **Zones de Protection Spéciale** (ZPS, directive européenne « Oiseaux »)
 - **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC directive européenne « Habitats »)

Cap sur Natura 2000 en mer





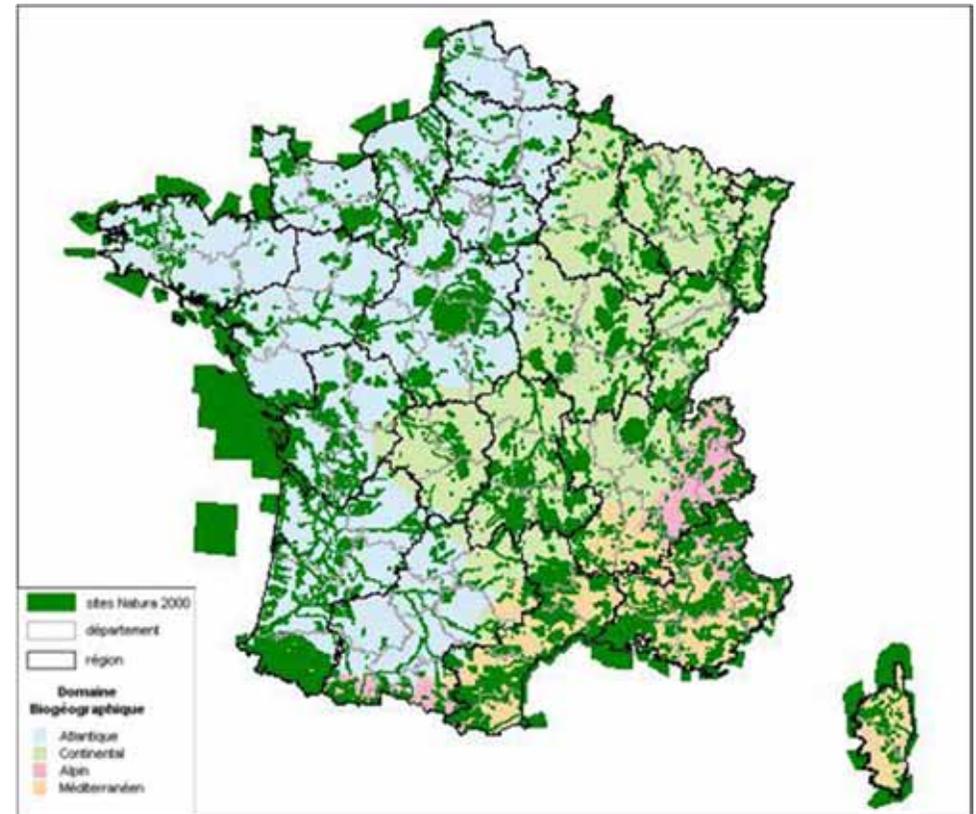
Natura 2000 en France, quelques chiffres

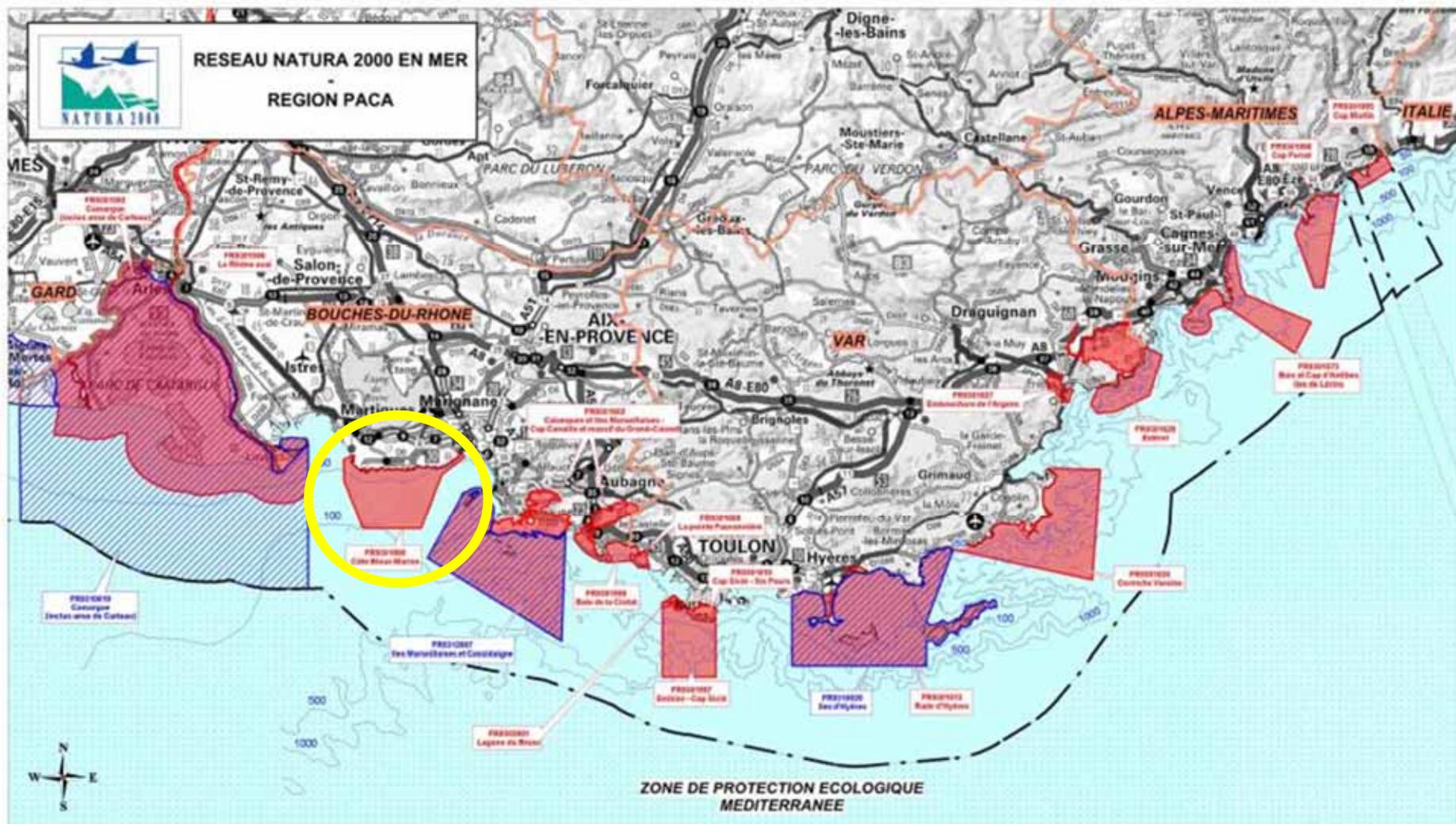
● Au niveau terrestre :

- 1752 sites / 6,9 Mha / 12,5 % du territoire national

● Au niveau marin :

- 207 sites tout ou en partie marins
- Environ 4,1 Mha en mer





Site Natura - Directive Habitats

- proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Site d'Importance Communautaire (SIC)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Site Natura - Directive Oiseaux

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

PACA: environ 50% du littoral concerné

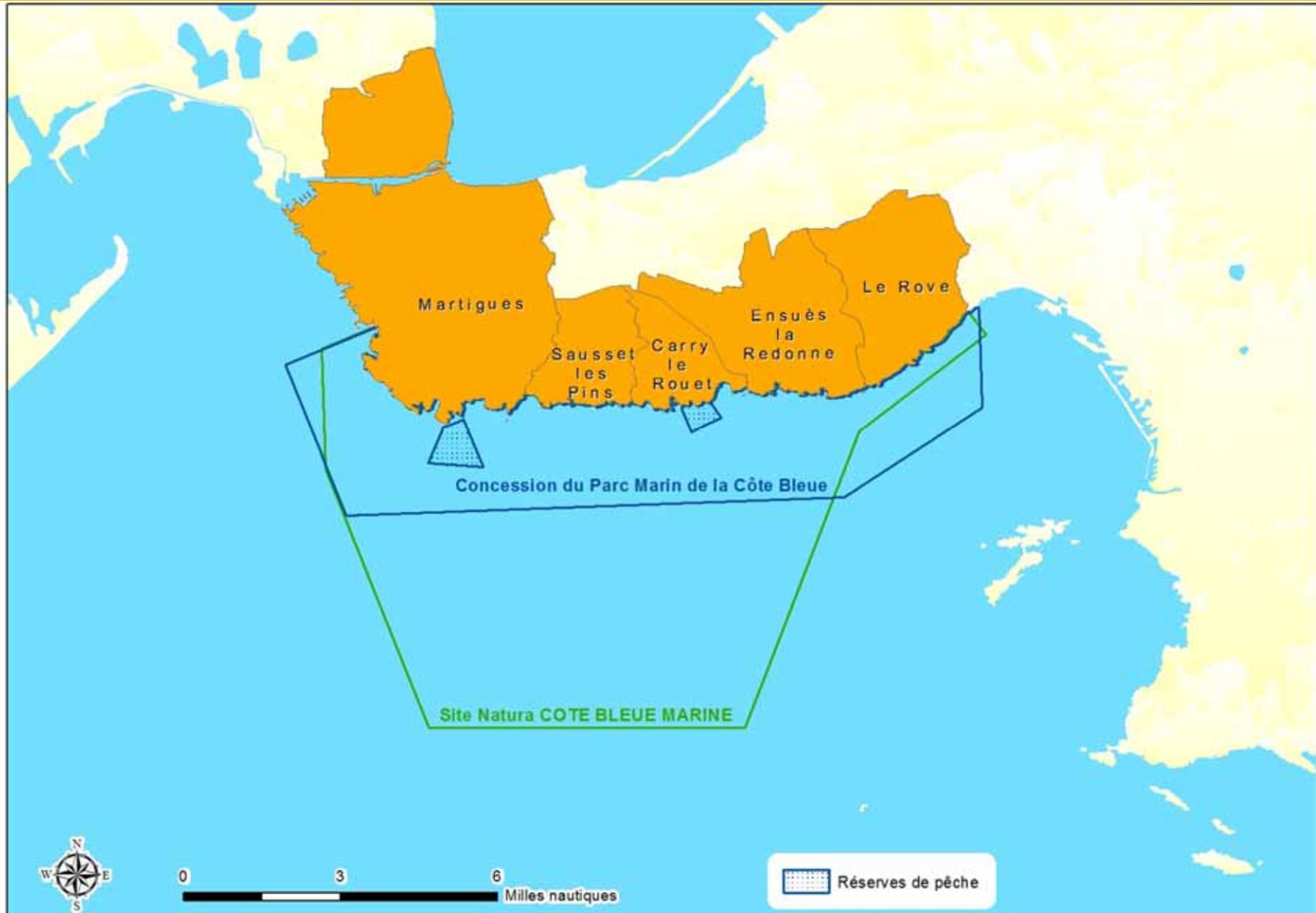


Cap sur Natura 2000 en mer



Site Côte Bleue marine FR 93 01 999

Superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur, > 6 MN au large





Site Côte Bleue Marine

Quelques dates clés

- 11 janvier 2008 : réunion de consultation du Préfet : **site Côte Bleue Marine.**
- janv-mars 2008 : délibérations des communes et du PMCB : **prise en considération, propositions, et candidature opérateur du site Côte Bleue Marine.**
- 16 novembre 2009 : première réunion du **Comité de Pilotage (COPI L)** : désignation du Parc Marin de la Côte Bleue comme **opérateur**



Parc Marin : OPERATEUR

- L'opérateur est chargé par le Comité de Pilotage de la rédaction du **DOCOB** (Document d'Objectifs) en concertation avec les acteurs locaux
- Le DOCOB définit pour chaque site Natura 2000 les enjeux de conservation et les objectifs et mesures de gestion



- Il est approuvé par les Préfets Maritime et de Département



Les habitats Natura 2000 de la Côte Bleue



Herbier de Posidonie
(habitat prioritaire)



Habitat « Récifs »



Autres Habitats d'intérêt communautaire :



Grottes



Ceintures algales
Cystoseires



Encorbellement
à *Lithophyllum*



Bancs sableux



Plages et laisses



Les espèces Natura 2000 de la Côte Bleue



- Espèces prioritaires :

Le grand dauphin (annexe 2 DH)

- Autres espèces :

Annexes 4 et 5 de la Directive Habitat

Tous les Cétacés et tortue caouanne

grande nacre, datte mer, oursin diadème, cigale et corail rouge



Grégory DALLAVALLE

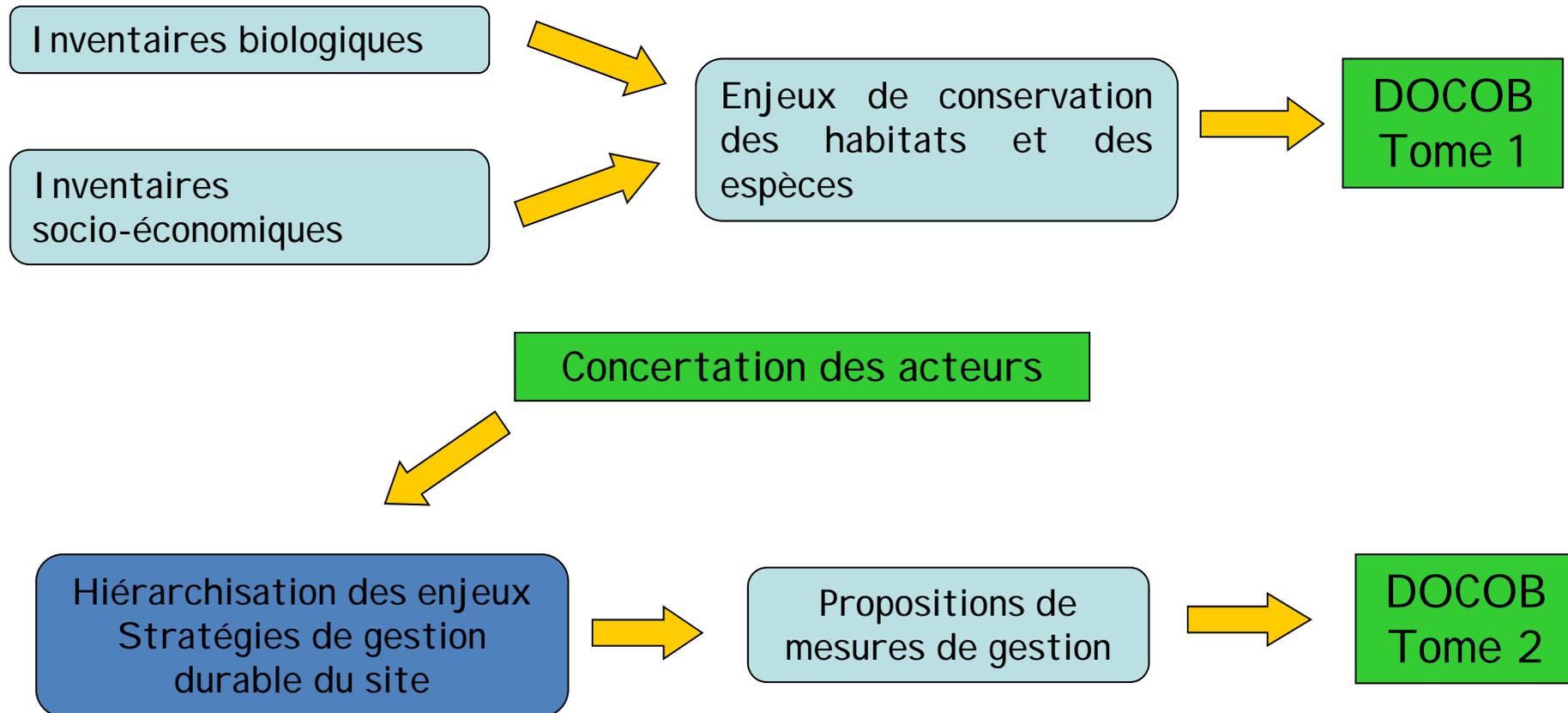


Gilles CAVIGNAUX





Le document d'objectifs (DOCOB)





Avancement des inventaires biologiques

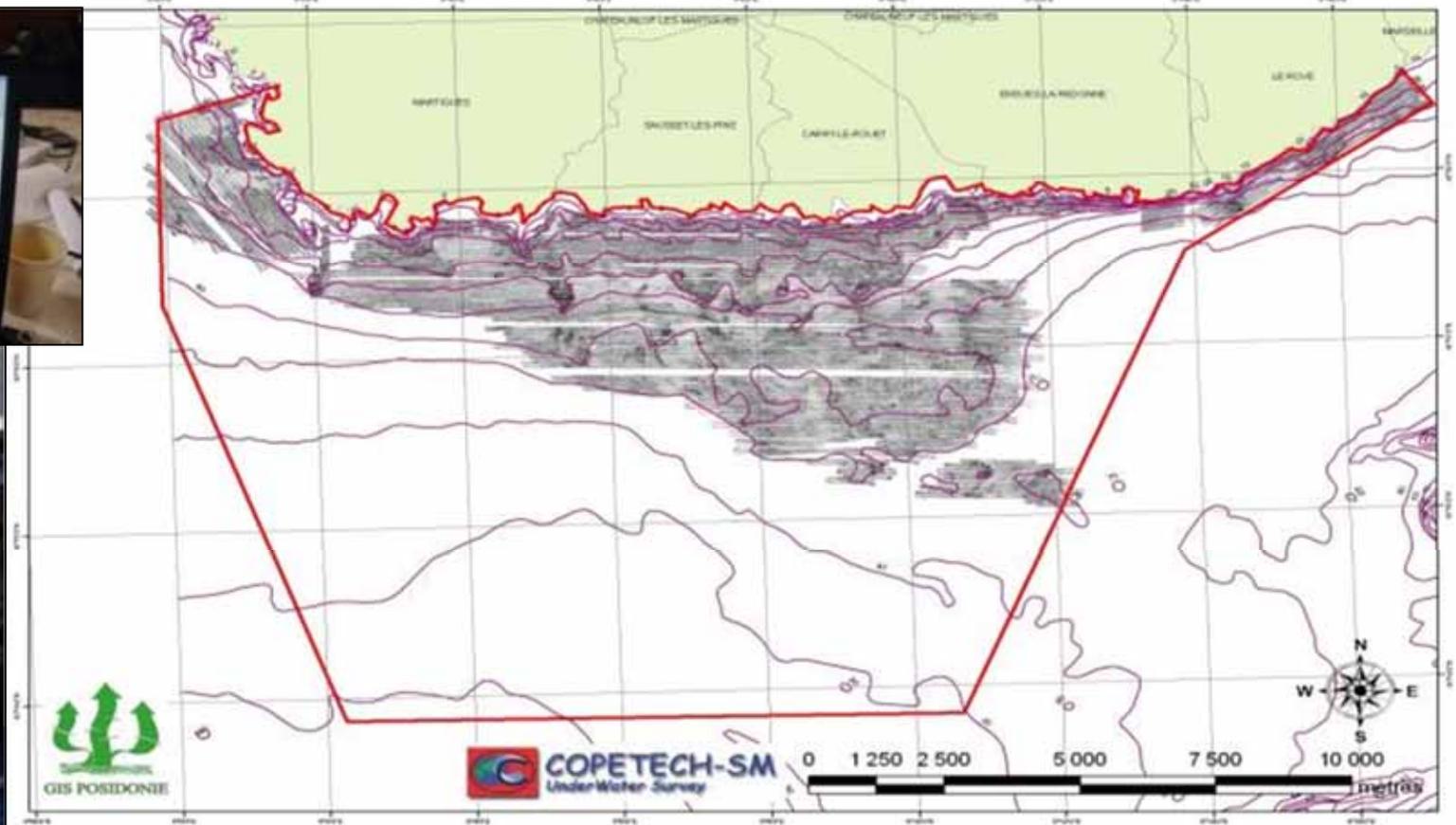




Campagne cartographique spécifique

Marché national Agence AMP attribué au
GIS-Posidonie pour le lot 12 « CB Marine » :

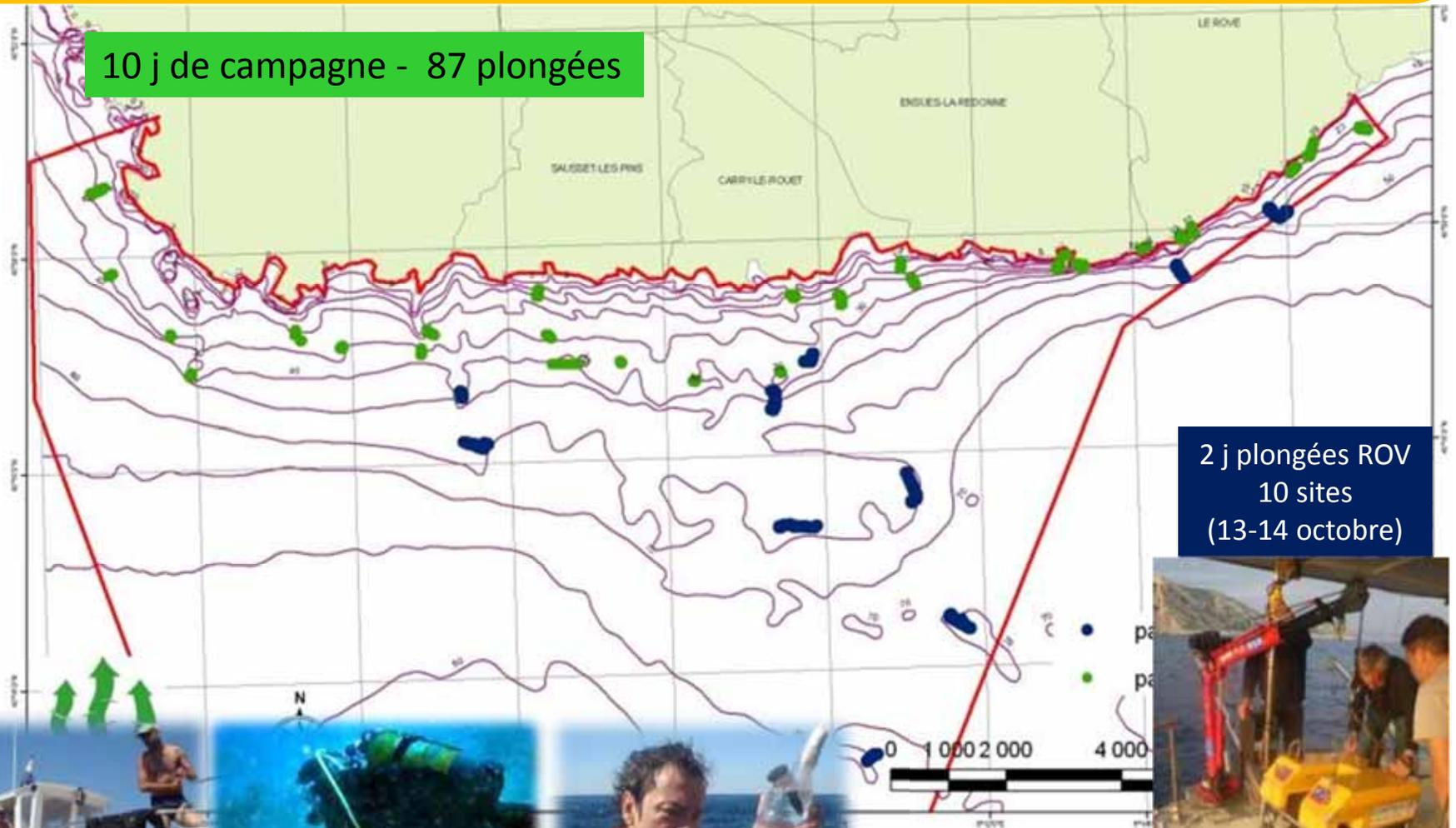
- Campagne sondeur et sonar latéral, avril 2010
- 69 km² couvert + 25 km² multifaisceaux, 780 km de linéaire, jusqu'à -70 m





Vérités-terrain en plongée GI S/Parc Marin

10 j de campagne - 87 plongées



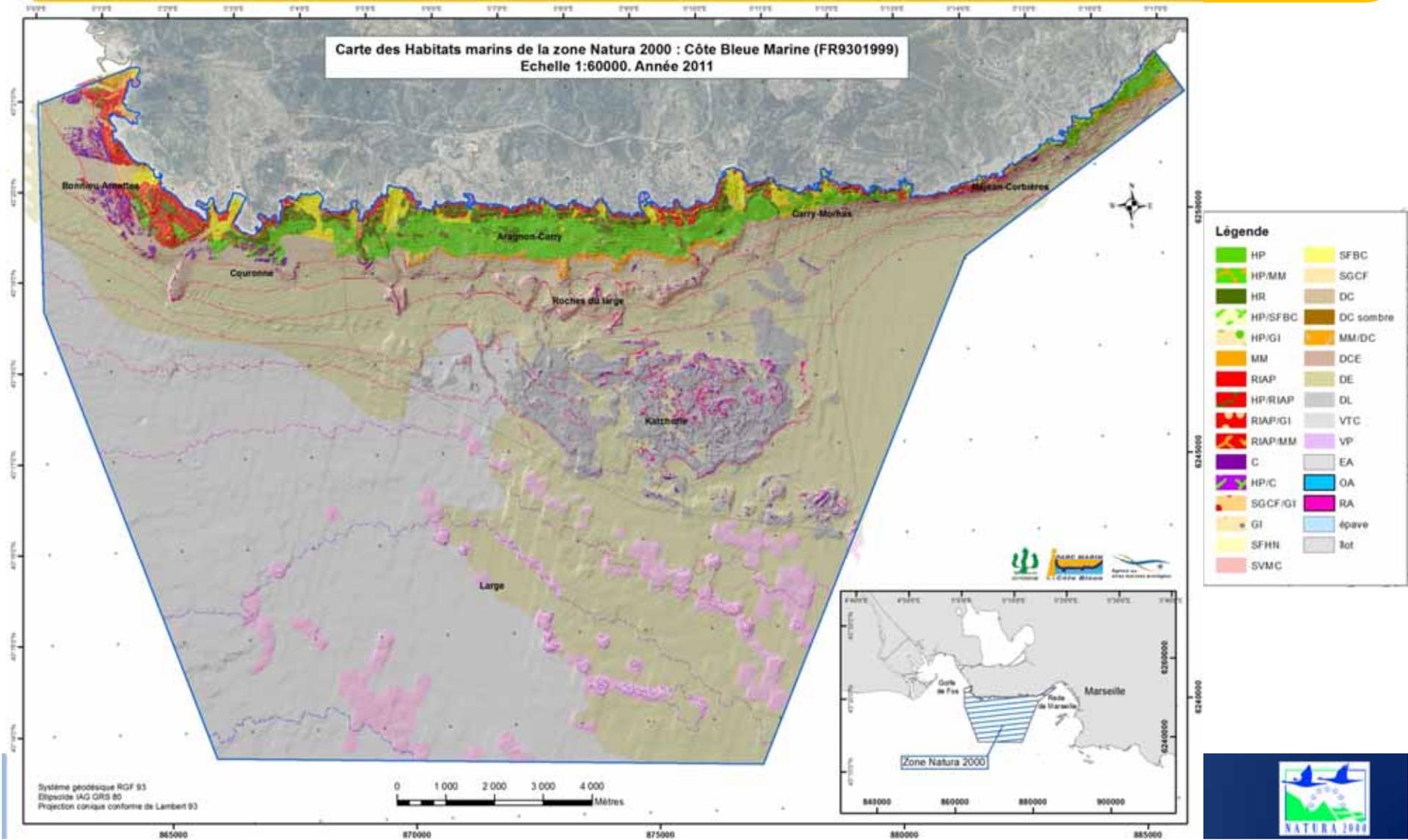
2 j plongées ROV
10 sites
(13-14 octobre)



en mer

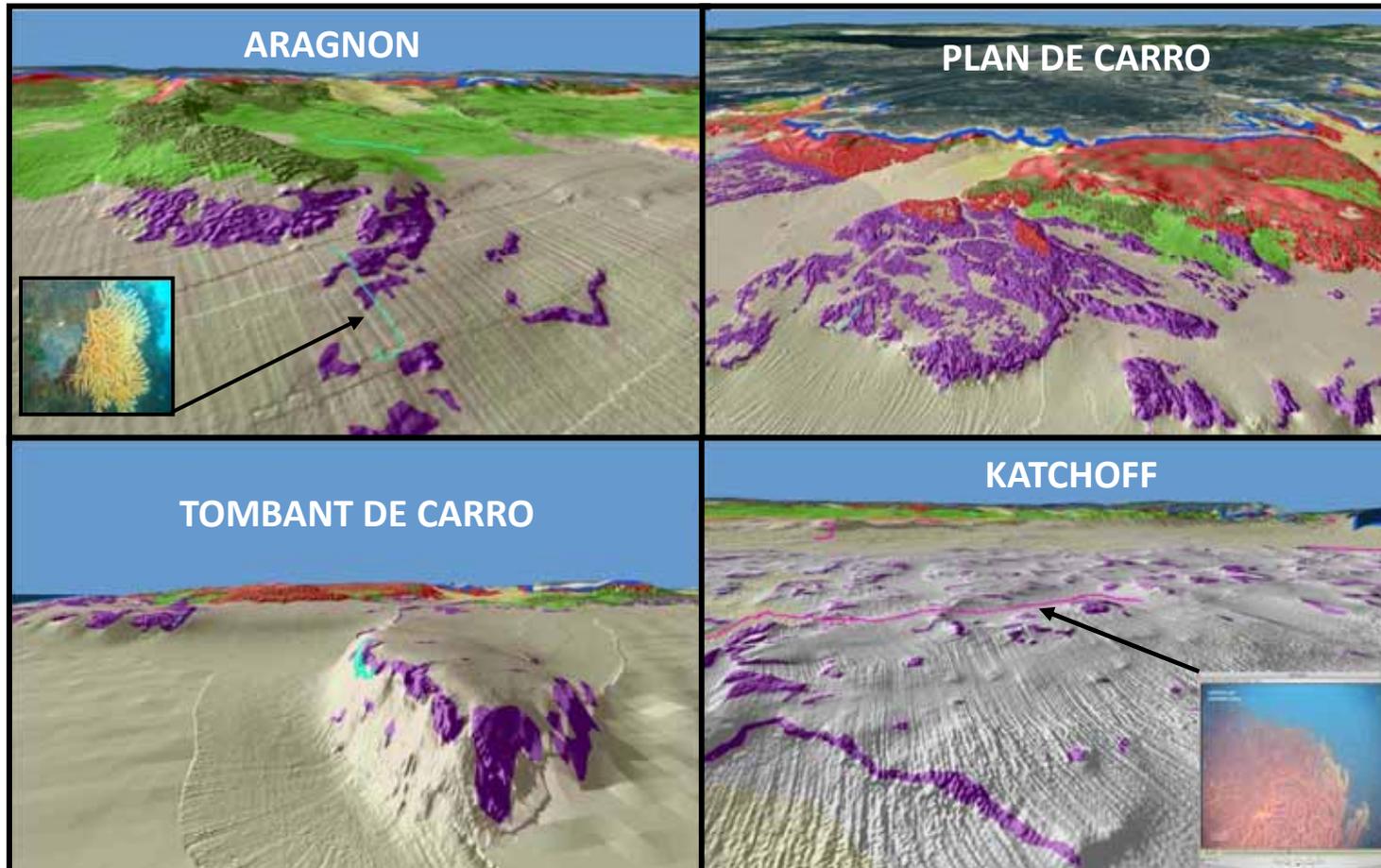


Aperçu de la cartographie des habitats – Vue d'ensemble





Rendu cartographique des habitats marins en 3D



VIDEO 3D dynamique des fonds marins du site Côte Bleue Marine



Principaux points abordés dans les différents GT



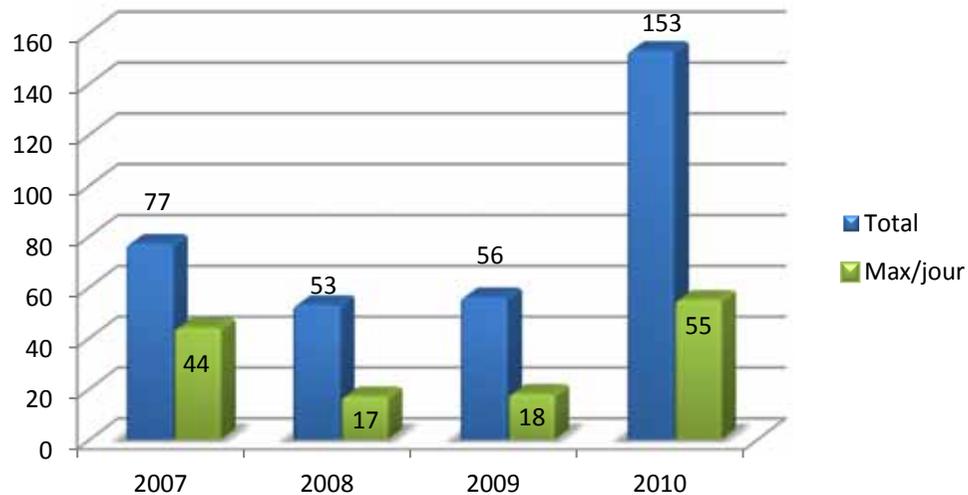


Groupe de Travail PLAISANCE - PECHE DE LOISIR

PLAISANCE : Enjeu essentiel : le mouillage près du littoral.

- Pour le moment, pas de bouées d'amarrage prévues.
- Organisation du mouillage avec les plans de balisage des communes.
- Sensibilisation, Ecogestes, chartes,...

Exemple de la Calanque de Méjean :

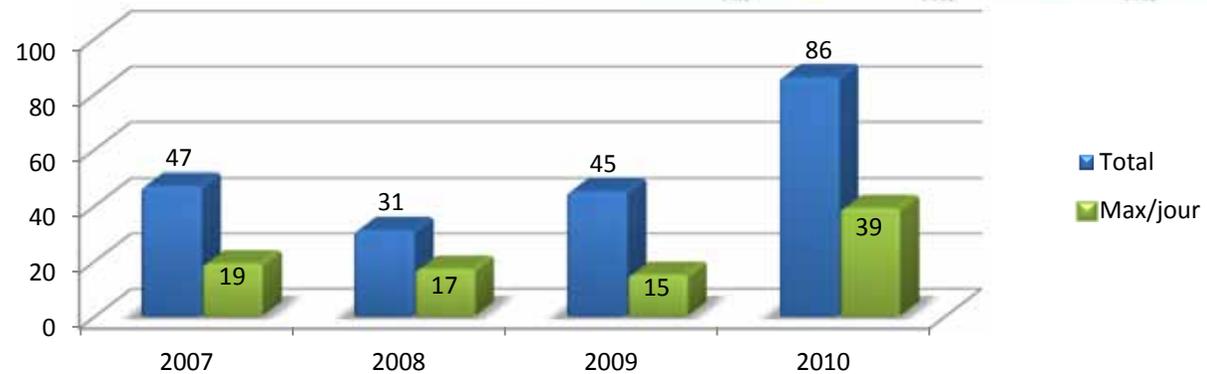
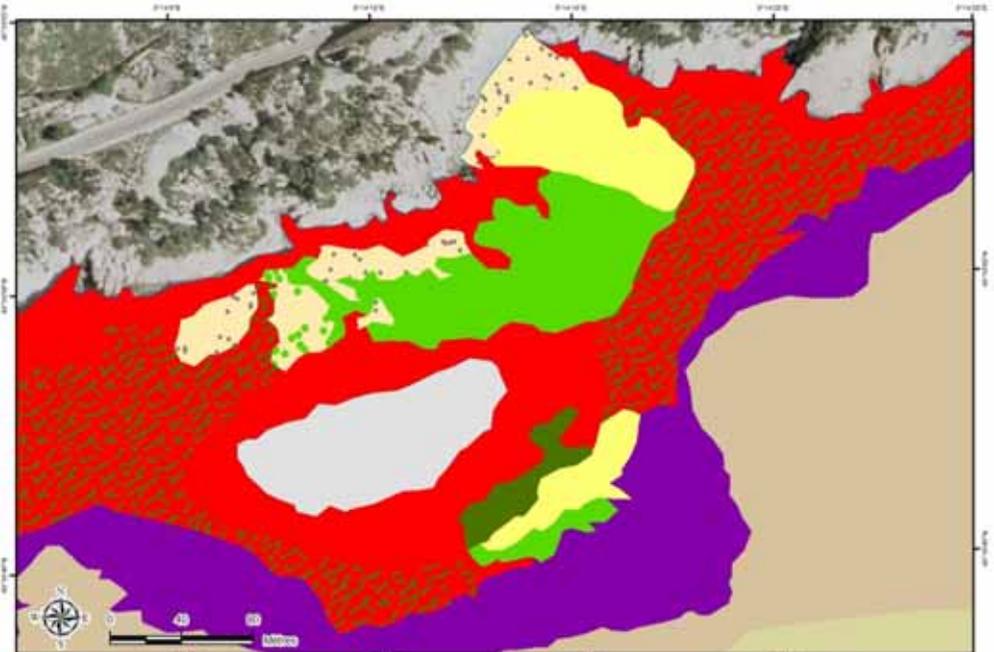


Evolution du nombre de bateaux à Méjean
(N=10 jours en été)





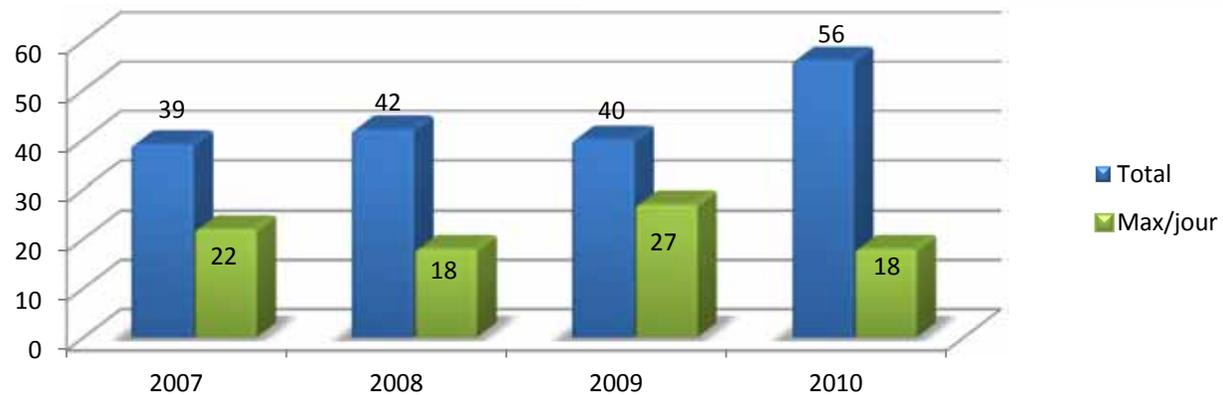
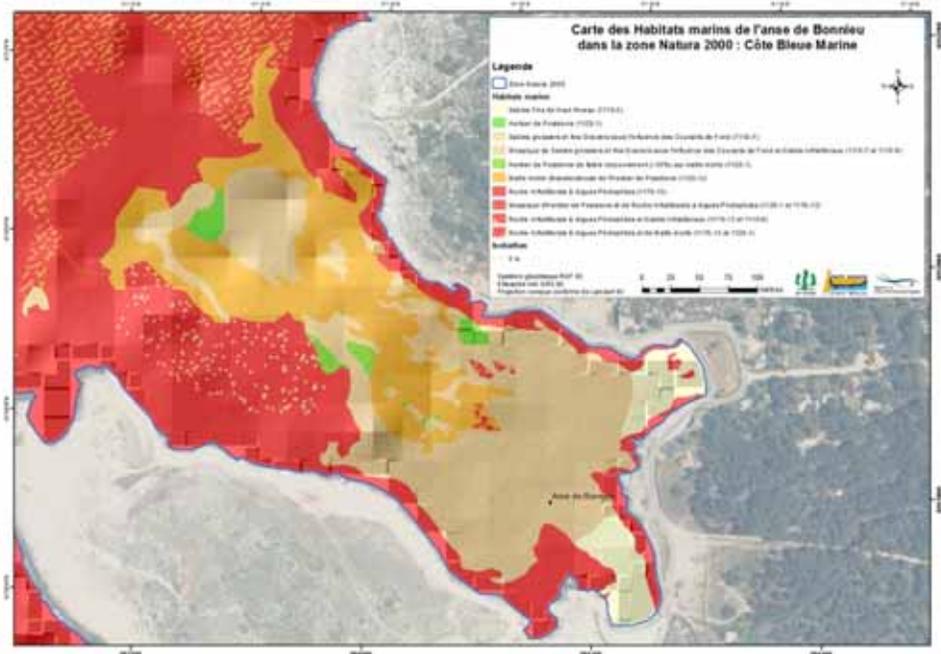
Proposition de ZI M/ZI EM autour de la plage de l'Elevine



Evolution du nombre de bateaux à l'Elevine (N=10 jours en été)



Proposition de ZIM/ZIEM dans l'anse de Bonnieu



Evolution du nombre de bateaux à Bonnieu (N=10 jours en été)



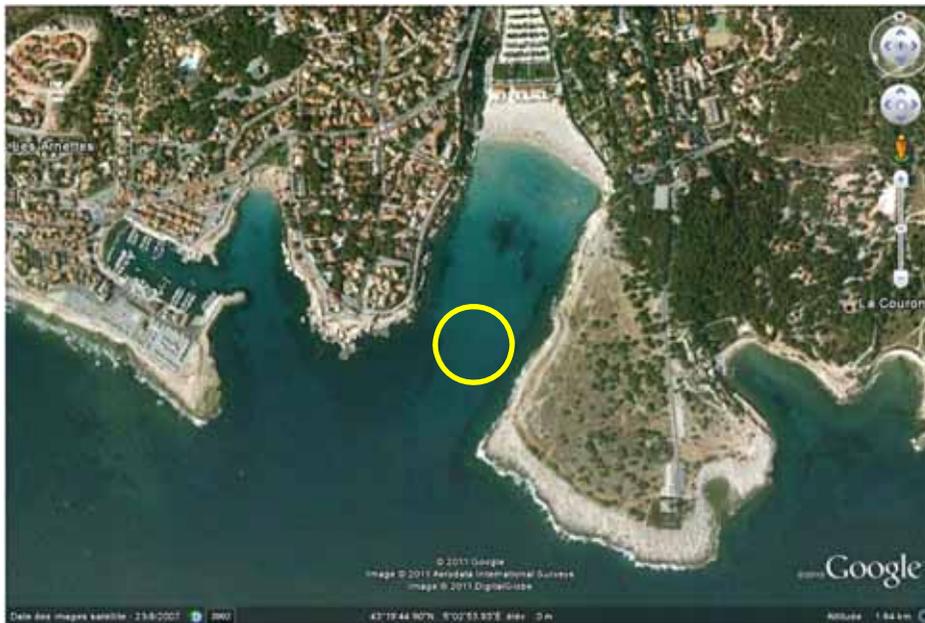


Groupe de Travail PLAISANCE - PECHE DE LOISIR

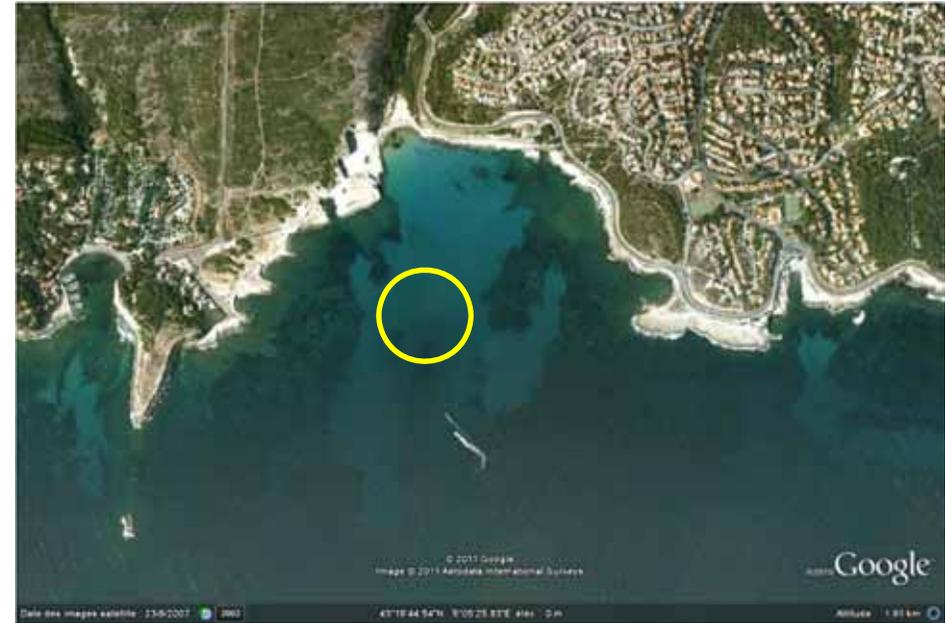
PLAISANCE : Enjeu essentiel : le mouillage près du littoral.

- Très gros navires : réflexion sur des zones de mouillage autorisées.

Verdon ? Ou Sainte-Croix ?



Le Grand Vallat ?



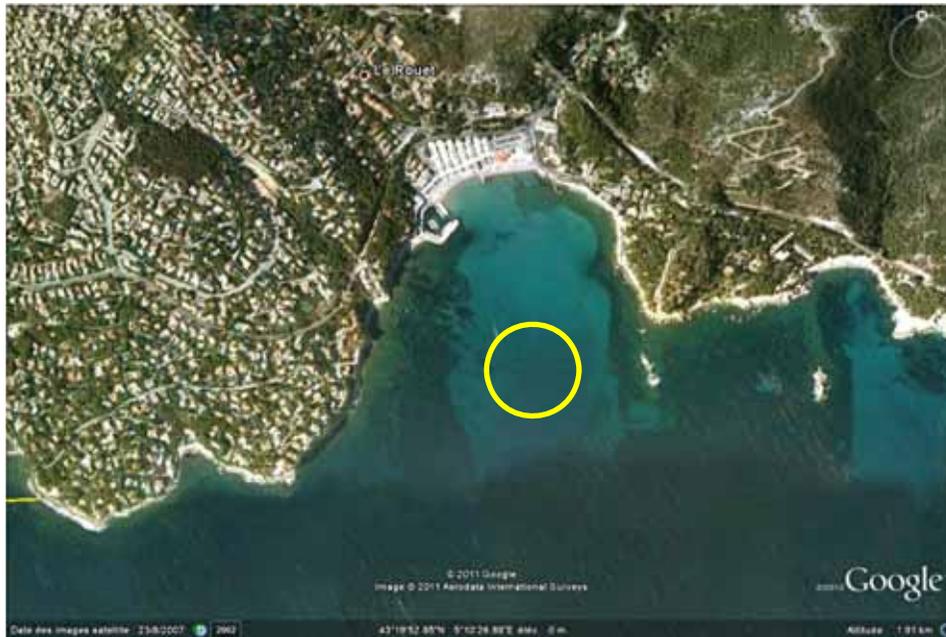


Groupe de Travail PLAISANCE - PECHE DE LOISIR

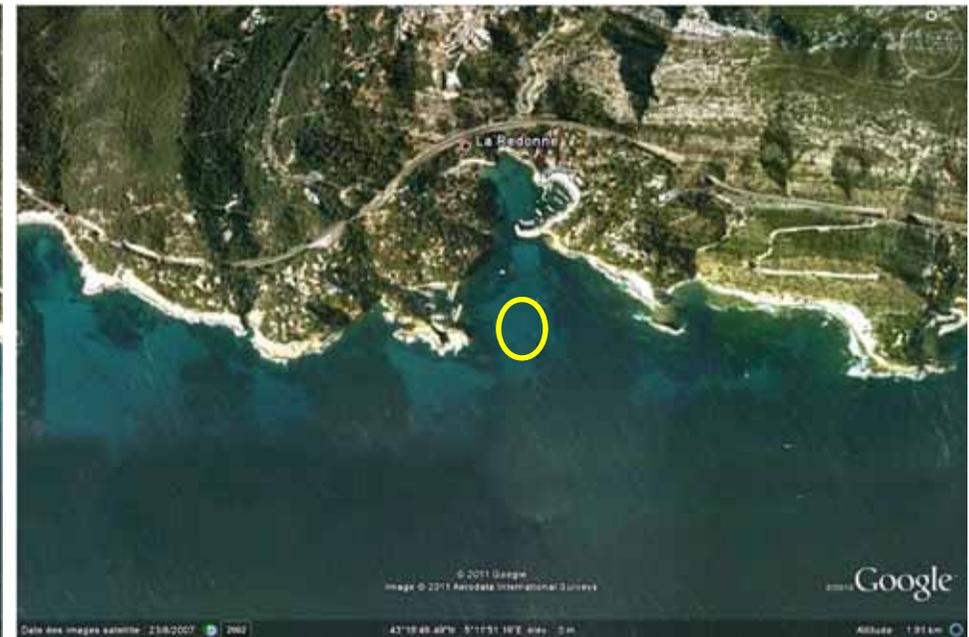
PLAISANCE : Enjeu essentiel : le mouillage près du littoral.

- Très gros navires : réflexion sur des zones de mouillage autorisées.

Le Rouet ?



La Redonne ?



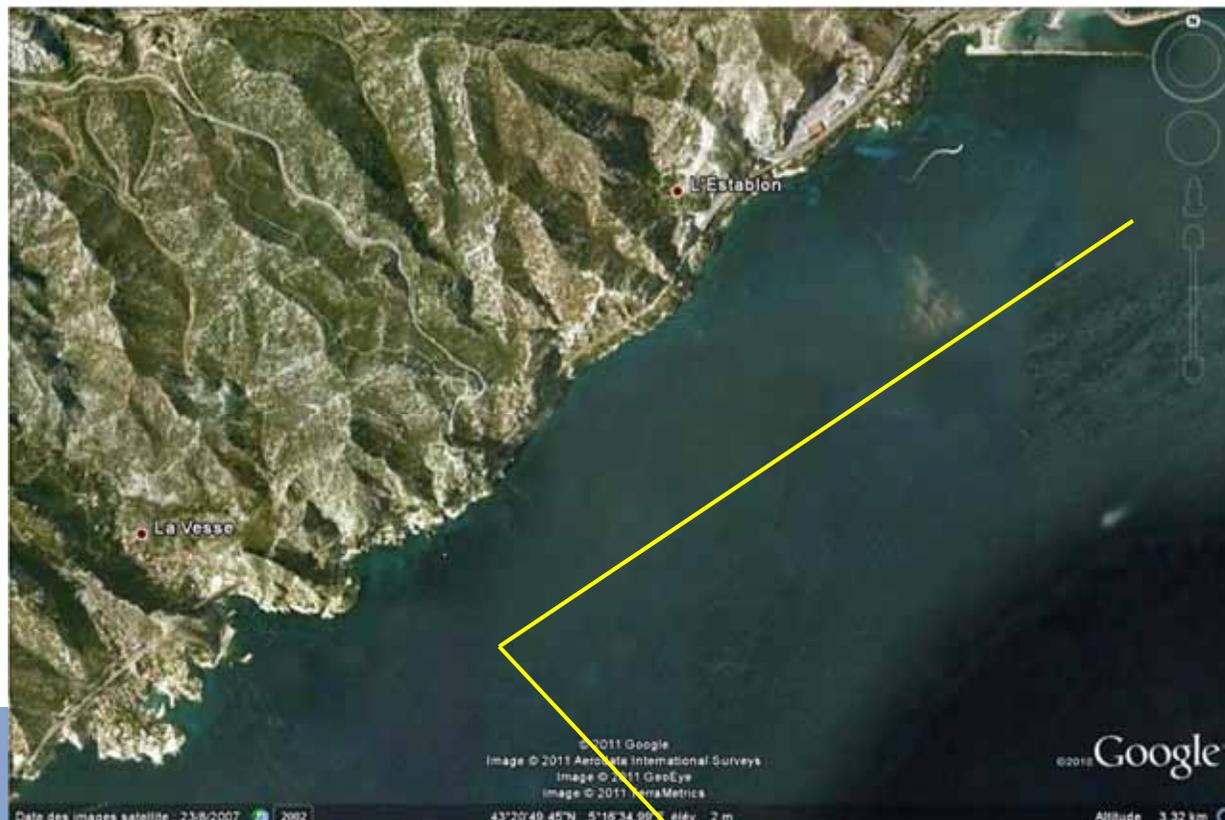


Groupe de Travail PLAISANCE - PECHE DE LOISIR

PLAISANCE : Enjeu essentiel : le mouillage près du littoral.

- Très gros navires : réflexion sur des zones de mouillage autorisées.

Figuerolles – Corbières au-delà de 30 mètres ?





Groupe de Travail PLAISANCE - PECHE DE LOISIR

PECHE DE LOISIR : Enjeu Natura 2000 indirect

- Relevage du mouillage au bidon coulissant : expérience à faire
- Charte nationale pêche de loisir :
 - Marquage des prises
 - Tailles minimales
 - Projet de permis de pêche
 - Projet de limitations : nombre de prises ou poids



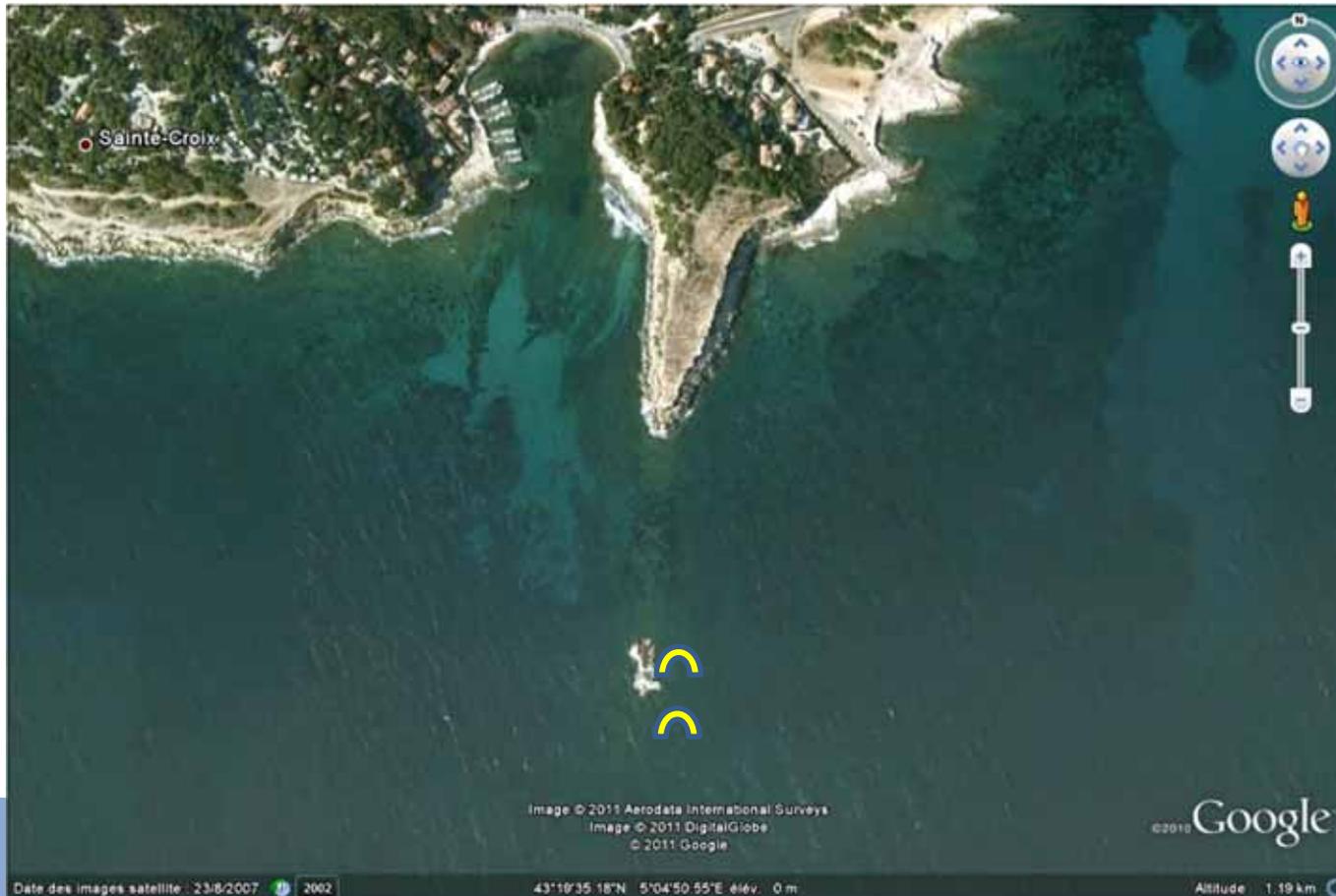
Pagellus Bogaraveo	Dorade commune (Dorade rose)	33 cm	
---------------------------	---	--------------	---



Groupe de Travail PLONGEE

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites

- Création de quelques bouées d'amarrage sur les sites les plus fragiles et les plus fréquentés et / ou / anneaux scellés dans la roche

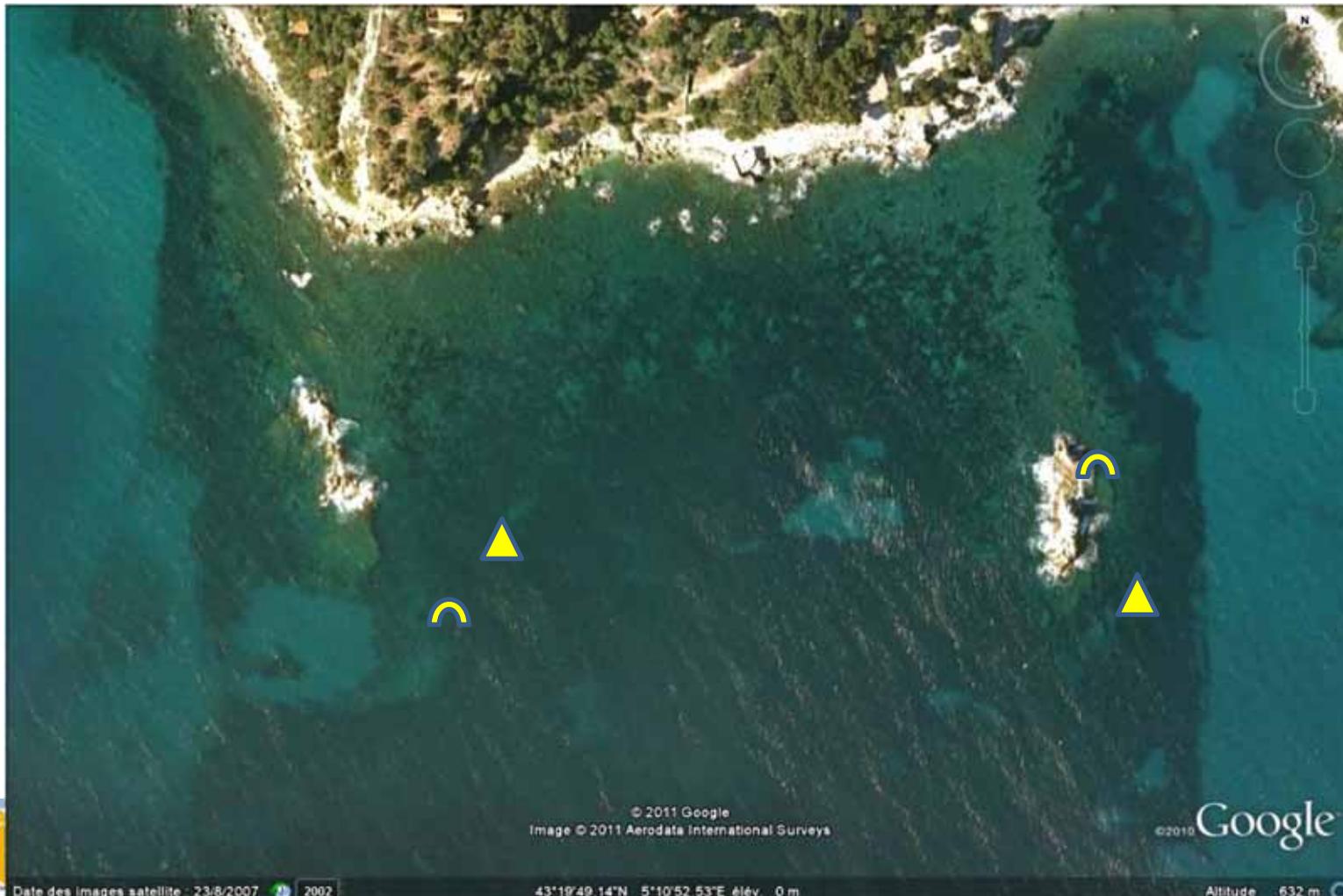


Ilôt de l'Aragnon ?



Groupe de Travail PLONGEE

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites



Ilôts des Mornas ?



Date des images satellite : 23/8/2007 2002

© 2011 Google
Image © 2011 Aerodata International Surveys

43°19'49.14"N 5°10'52.53"E élév. 0 m

©2010 Google

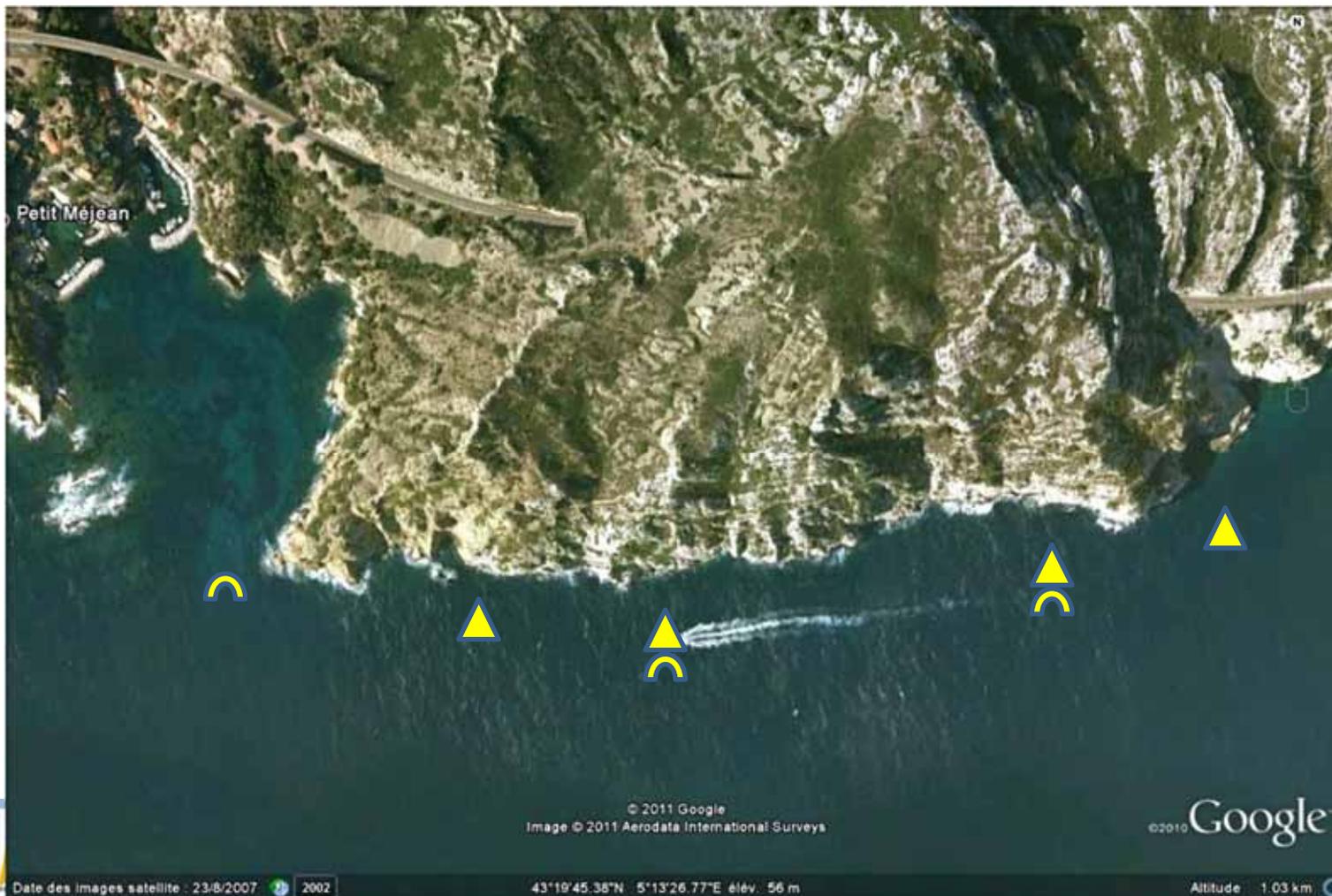
Altitude 632 m





Groupe de Travail PLONGEE

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites



Tombants de
Méjean à
Frappaou ?





Groupe de Travail PLONGEE

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites



Zone Elevine
– Moulon ?



Date des images satellite - 23/8/2007 2002

© 2011 Google
Image © 2011 Aerodata International Surveys

43°19'50.95"N 5°14'19.94"E élév. 1 m

©2010 Google

Altitude 857 m





**Evolution du contexte réglementaire relatif
à l'environnement et à
la gestion des ressources de pêche**





Rappel du contexte encadrant la pêche professionnelle

La pêche professionnelle est concernée par de multiples réglementations européennes et nationales relatives à :

- La protection de l'environnement,
- La gestion des ressources de pêche,
- La commercialisation des produits et les normes sanitaires,
- Le droit du travail et la sécurité en mer,
- Etc ...

Quelques rappels et informations sur les mesures d'actualité qui concernent directement chaque pêcheur sur la Côte Bleue :





ENVIRONNEMENT

- **La loi du 14 avril 2006 :**
 - Refonte des Parcs Nationaux
 - Création des Parcs Naturels Marins
 - Création de l'Agence des Aires Marines Protégées
- **Le Grenelle de la Mer :** 137 engagements (vers une stratégie nationale pour la mer et le littoral)
 - 10% des eaux en AMP en 2012 et 20% en 2020 (plus de 2 millions de km²)
 - 50% des AMP en « réserve de pêche » (débat CNPM sur définition et nature)
 - Charte pêche de loisir
 - Engagements protection du littoral, pollutions, biodiversité, énergies marines,...
- **L'évaluation des incidences Natura 2000**
- **La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin** du 17 juin 2008 (DCSMM).

L'objectif de la DCSMM est de prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020, en appliquant à la gestion des activités humaines une approche fondée sur l'écosystème. La Directive est censée orienter toutes les politiques maritimes de l'UE.



ENVIRONNEMENT

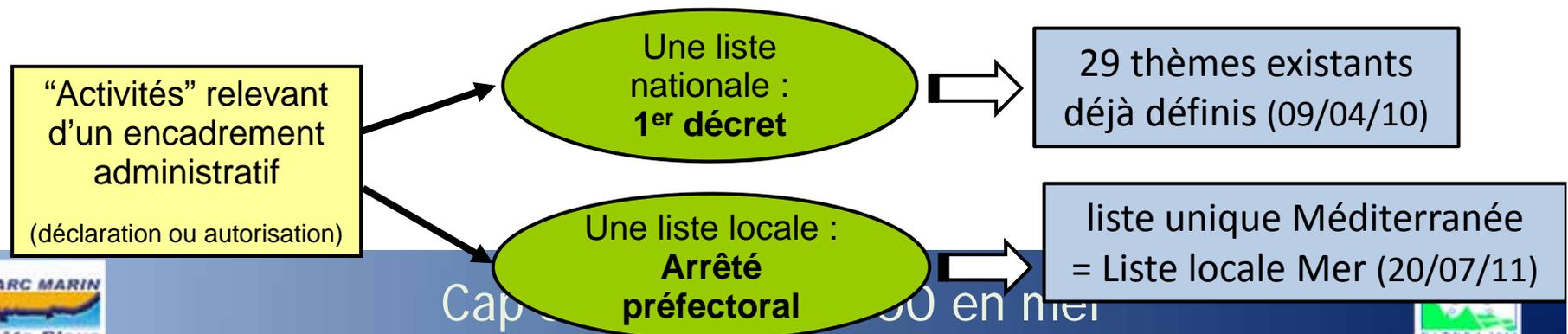
Pourquoi une évaluation des incidences NATURA 2000 ?

La France a été condamnée par l'Europe, qui a considéré que le dispositif français ne soumettait pas suffisamment de projets à évaluations d'incidences Natura 2000 (problèmes de transcription de la Directive Européenne « Habitats »).

L'évaluation des incidences de la pêche professionnelle n'est pas encore définie:

- Une convention DPMA/MNHN est en cours sur l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques des activités de pêche dans les sites Natura 2000
- Le futur passage de cette évaluation des risques à l'évaluation des incidences devrait se faire à l'aide d'une expertise complémentaire à l'échelle de la façade pour définir les mesures de gestion de la pêche dans un site Natura 2000

Nouveau dispositif avec les listes d'activités soumises à évaluation :





GESTION DES RESSOURCES DE PECHE

● La Politique Commune des Pêches et le règlement de 2006

La politique commune de la pêche (PCP) est une politique de l'Union européenne née en 1983. Par une loi de 1985, la pêche est devenu une compétence de l'UE. La Méditerranée n'a été réellement concernée qu'avec le Règlement du 27 juin 1994.

Actuellement s'applique complètement (06/2010) le **règlement du 21 décembre 2006 pour la Méditerranée** :

- Obligation de délimiter des « zones de pêche protégées »
- Obligation de « plans de gestion » : pour chaluts, sennes, ganguis, dragues
- A noter :
 - Possibilité de chaluter à 1,5 mille si fonds > 50 m (motion du PMCB de juin 2007 et courrier Bruno Le Maire du 1^{er} février 2011)
 - Plan de Gestion prévoit 130 PPS sennes tournantes



GESTION DES RESSOURCES DE PECHE

● Réforme de la Politique Commune des Pêches en 2012

En 2009, la Commission a lancé un vaste débat public sur la gestion de la pêche dans l'Union européenne puis rédigé un « livre vert » sur la réforme de la PCP. Plusieurs règlements sont prévus.

Le **projet** de règlement de base de la réforme de la PCP est paru le **13 juillet 2011** :

- Obligation d'atteindre le **Rendement Maximum Durable** (RMD) d'ici 2015 (respect de la DCSMM)
- Arrêt total des **rejets** pour les espèces soumises à limitation de captures
- Généralisation des **Plans de Gestion**
- Toutes décisions motivées et uniquement sur la base des **meilleurs avis scientifiques**
- Nouvelles obligations pour les Etats de collecte des données (**fichier national navires-activités** pour établissement d'un fichier **européen**)
- Création de **Concessions de Pêche Transférables** (CPT) pour ts les navires de + de 12 m pour 15 ans
- Possibilités de Pêche Individuelles (ou **QIT** Quotas Individuels Transférables)
- **Chaque Etat détermine et répartit les Possibilités de Pêche pour les – de 12 m**



Propositions de mesures NATURA 2000 pour la pêche professionnelle





Mesures liées à la protection des habitats et espèces Natura 2000

En vert : actions déjà effectives sur la Côte Bleue

En bleu : actions nouvelles à discuter

➤ **Mesures Herbier et Roches coralligènes :**

- Création et maintien des zone marines protégées de Carry et Cap-Couronne depuis 1983 et 1996
- Mise en place de récifs de protection contre le chalutage côtier illégal entre 1986 et 2000
- Interdiction des ganguis (poissons, oursins) et des dragues (coquillages) dans les 2 prud'homies
- Interdiction de la radasse pour les oursins
- Evoluer vers des ralingues de filets en tresse plombée
- Signalisation, aide à la récupération des engins de pêche perdus

➤ **Mesures spécifiques Herbier de Posidonies : ?**

➤ **Mesures laisses de mer :**

- Utilisation de caisses en bois ou polyéthylène durable - Abandon des caisses polystyrène sauf si elles sont réutilisées (caisses à palangres)



Mesures liées à la protection des habitats et espèces Natura 2000

➤ Mesures spécifiques roches et espèces du coralligène :

- Maintien de l'interdiction du **chalutage** dans les 3 milles (au-delà d' 1,5 milles)
- Lutter encore davantage contre le chalutage illégal (PMCB)
- **Rejet des homards et langoustes grainés (vieux règlement prud'homal)**
- Fixer une période pour la pêche au filet ciblée sur la **langouste** (1^{er} avril - 30 septembre ?)
- Limiter la durée de trempage des filets : 48h pour les filets à langoustes sauf accident météo ?
- Encourager une expérience de pêche au casier pour la langouste ?
- Pêche du **Corail Rouge** : activité susceptible d'être soumise à évaluation des incidences.
- **Zones de protection permanente du corail déjà avec les 2 réserves**
- Fixer un nombre maximum de corailleurs affectés à une zone ?
- **Eviter de corailler sur 1 ou 2 sites de plongée symboliques ?**
- Interdiction des ROV ?
- Suivi particulier de l'activité par le PMCB ?



Propositions libres de mesures pour une pêche durable et valorisable





Mesures Pêche Durable et Valorisable

- **Rappel de quelques points applicables du règlement européen du 21 décembre 2006 :**
 - **Chaluts** interdits sur herbiers et roches coralligènes
 - **Sennes tournantes – lamparos** : interdits sur herbiers et à moins de 300 m du bord
 - **Espèces protégées** : (ann IV DH) mammifères, tortues, grande nacre, oursin diadème et datte de mer
 - **Tailles minimales**
 - **Longueur de tous filets** limitée à 4.000 m + 1.000 m par marin suppl. Max 6.000 m par bateau
 - **Hauteur** max trémails = 4 m et filets maillants = 10 m
 - **Filets de poste** : longueur max = 500 m si hauteur > à 10 m, avec un max de 30 m de hauteur
 - **Battudes** (filets combinés) : hauteur max =10 m et longueur max =2.500 m
 - **Palangres de fonds** : 1.000 hameçons par marin, maximum 5.000 par bateau



Mesures Pêche Durable et Valorisable

➤ Mesures techniques relatives à l'exercice de la pêche

- Instituer un maillage minimum des filets par type de métier et d'espèce cible :
 - Rouget : 13 au pan ?
 - Rascasse, bouillabaisse : 11
 - Merlan : 9
 - Sole : 6,5
 - Filets hauts, de poste : 6,5
 - Langouste : 5
 - Battudes (filets combinés) : trémail de 6,5 + filet de 6,5
-
- Limiter la durée de trempage des filets (48 h filets à langoustes, 24 h soles et merlans, 12 h pour tous les autres) ?
 - Limiter le nombre d'hameçons pour les palangres ? (figer les pratiques actuelles pour limiter les dérives) règle UE = 1.000 / marin à bord ; max 5.000 / bateau)
 - Sennes tournantes-lamparos : définir un zonage autour de la réserve de Carry ?



Mesures Pêche Durable et Valorisable

- **Mesures de gestion environnementale et de veille écologique (autre que Natura 2000) :**
 - Rejet des grandes cigales, des homards et langoustes grainés, des juvéniles vivants, des mérus dans les réserves
 - signaler les changements qui semblent toucher le milieu : pollutions, paysages sous-marins, apparitions d'espèces, mortalités, ...



Mesures Pêche Durable et Valorisable

- **Mesures de suivi et d'argumentation en faveur de la durabilité de la pêche aux petits métiers.**
- **Avoir des éléments sur la réalité de l'activité économique.**
- **Avoir des preuves d'antériorités sur les métiers et les espèces pratiquées.**

- Participation aux études spécifiques menées par le PMCB : fournitures de données, embarquements, pêches expérimentales, fiches de pêche, ...

- Copie des déclarations de captures au PMCB avec convention pour l'anonymat et le traitement global des données qui seront agrégées ?

- A charge pour le PMCB : travailler en relai avec les Prud'homies et Comités des Pêches, apporter un appui technique sur les dossiers complexes, sur la diffusion d'informations auprès de tous les pêcheurs, sur l'évolution de la réglementation, ...

- Identifier un correspondant « Prud'homme de la Côte Bleue » dans la Prud'homie de Marseille



Mesures Pêche Durable et Valorisable

➤ Mesures de valorisation des produits de la pêche

- Mettre en place une démarche de valorisation, de qualité des produits de la pêche professionnelle sur la Côte Bleue
- Communiquer sur tous les aspects environnementaux et démarche qualité contractualisés avec les professionnels. « Pêche durable », « pêche responsable », ...
- Créer, pour la vente à quai, des fiches espèces (biologie de l'espèce, appellations locales, techniques de capture, recettes,...)



Réflexion sur les mesures Natura 2000 et pêche durable

Les mesures présentées (Natura 2000 et pêche durable) pourront faire l'objet, selon leur nature et leurs objectifs, soit :

- d'une **charte Natura 2000** : portée contractuelle qui n'engage que les signataires ;
- de **contrat ou mesures Natura 2000** (financements possibles) ;
- de **règlements prud'homaux** adoptés par les prud'homies de Marseille et de Martigues : portée professionnelle qui engage tous les pêcheurs de la Prud'homie, ainsi que les pêcheurs professionnels venant travailler sur le territoire de cette Prud'homie ;
- d'une **règlementation spécifique** à la Côte Bleue, par exemple : arrêté préfectoral pris dans le cadre de l'instauration d'une zone de pêche protégée (ou d'une « réserve de pêche ») : portée générale pour tous les usagers de la zone, avec possibilités plus claires en matière de contrôle par les autorités de surveillance, ainsi que de répression par la justice.

Merci de votre attention.....



Pêcheurs, plongeurs, plaisanciers, construisons ensemble
notre Côte Bleue Marine de demain.....

